



Priorités pour le budget fédéral de 2015

Nous remercions sincèrement le Comité permanent des finances d'avoir sollicité nos points de vue et idées sur le budget fédéral de 2015 et de nous offrir l'occasion de formuler des recommandations. Le réseau des chambres de commerce du Canada est la plus vaste association d'entreprises du Canada : elle représente 200 000 entreprises de toutes tailles, dans tous les secteurs de l'économie et dans toutes les régions du pays. Nos membres créent des emplois, paient des impôts, stimulent la croissance et contribuent au leadership qui assure la qualité de vie dont nous jouissons dans notre pays.

Sommaire à la direction

À la lumière des conseils détaillés donnés par ses membres, la Chambre de commerce du Canada formule neuf recommandations clés pour le budget fédéral de 2015, qui appuieront la prospérité, la compétitivité, l'innovation et qui sont conformes aux thèmes prioritaires du gouvernement :

Accroître la compétitivité des entreprises canadiennes par la recherche, le développement, l'innovation et la commercialisation

1. Créer un régime de type « boîte d'innovation » qui réduirait le taux normal de l'impôt sur le revenu découlant d'inventions brevetées mises au point au Canada.

Optimiser le nombre et le type d'emplois pour les Canadiens

2. Améliorer la mobilité et l'emploi des travailleurs des métiers spécialisés d'un bout à l'autre du Canada en modifiant la politique fiscale de manière à s'attaquer aux coûts de réinstallation des travailleurs des métiers spécialisés.
3. Augmenter la proportion d'apprentis qui suivent leur formation jusqu'à la fin en créant un incitatif financier pour les employeurs qui maintiennent à leur emploi les apprentis dans leur troisième ou quatrième année de formation.
4. Investir dans l'information sur le marché du travail afin de combler les pénuries de compétences.
5. Évaluer l'impact des changements récemment apportés au Programme des travailleurs étrangers temporaires.
6. Mettre sur pied une Institution financière de développement (IFD) afin de promouvoir les activités commerciales et les investissements du secteur privé dans les pays en développement.

Assurer la sécurité et la prospérité des collectivités, notamment en soutenant les infrastructures

7. Une stratégie en matière d'infrastructure à long terme, transparente et prévisible.

Améliorer les régimes canadiens de taxation et de réglementation

8. Procéder à un examen complet afin de créer un régime fiscal à large assiette prévoyant des taux d'imposition plus faibles et moins de crédits d'impôt pour les particuliers et les sociétés.
9. Plaider en faveur d'un accord sur le commerce intérieur complet qui soit plus ambitieux que nos grands accords commerciaux.

Recommandations :

Accroître la compétitivité des entreprises canadiennes par la recherche, le développement, l'innovation et la commercialisation

1. **La Chambre de commerce du Canada recommande l'adoption d'un régime de type « boîte d'innovation » au Canada qui réduirait le taux d'imposition normal des sociétés pour le revenu provenant de la mise au point et de l'exploitation commerciale des inventions brevetées et de la propriété intellectuelle liées à des produits ou services nouveaux ou améliorés ainsi qu'aux processus d'innovation connexes au bénéfice du Canada.**

Le Canada accuse des retards par rapport à de nombreux pays pour ce qui est des dépenses totales consacrées aux nouvelles technologies et à leur commercialisation. Beaucoup plus de choses doivent être faites, en particulier lorsque les gouvernements de par le monde envisagent d'adopter des régimes d'incitation fiscale pour encourager les entreprises à exploiter et commercialiser la propriété intellectuelle dans leur administration.

Un certain nombre de pays (le Royaume-Uni, la Belgique, le Luxembourg, la France, l'Espagne, la Hongrie, l'Irlande, la Suisse et la Chine) ont adopté un régime fiscal de type « boîte de brevets » qui réduit considérablement le taux d'imposition normal des sociétés sur le revenu provenant de l'exploitation de brevets. Au lieu d'un vaste crédit d'impôt,

comme les encouragements fiscaux pour la recherche scientifique et le développement expérimental (RS et DE), qui prévoit un allégement fiscal général sur les activités de R et D, l'entreprise qui a créé un brevet et/ou lancé une nouvelle idée au Canada verrait ses revenus découlant de cette idée imposer à un taux beaucoup plus faible.

Un régime de type « boîte d'innovations » encouragerait les entreprises à mener au Canada l'activité de propriété intellectuelle et à y créer les nouveaux emplois de haute valeur associés au développement de l'innovation au Canada. Ce régime aurait pour effet de promouvoir et de renforcer la capacité d'innovation de secteurs qui tirent parti des innovations en science et technologie. Les entreprises de tous les secteurs seront plus fortement incitées à adopter, commercialiser ou exploiter, d'une autre manière ici au Canada, l'extrait du processus de R et D.

Optimiser le nombre et le type d'emplois pour les Canadiens

- 2. Améliorer la mobilité et l'emploi des travailleurs de métiers spécialisés d'un bout à l'autre du Canada :** Pour combler les besoins du marché du travail à court terme dans les endroits éloignés, les entreprises pourraient offrir des allocations ou des remboursements pour les frais de logement, de déplacement et de garde des enfants afin d'attirer des travailleurs canadiens. Ces paiements sont considérés comme des avantages imposables pour les employés. Dans d'autres cas, les employeurs pourraient ne pas être en mesure d'offrir des ensembles de mesures d'encouragement à la réinstallation suffisamment attrayants pour inciter les travailleurs canadiens à déménager de façon temporaire. Cela pourrait être le cas pour de petites entreprises qui sont des sous-traitants se livrant concurrence pour les travaux à réaliser dans le cadre de projets de grande envergure.

Bien que les défis liés à la mobilité ne se limitent pas aux travailleurs spécialisés, les besoins en ressources humaines pour des projets menés dans le secteur des ressources suggèrent que l'on devrait encourager la réinstallation temporaire de travailleurs canadiens dans la mesure du possible. Étant donné que le gouvernement impose des contraintes au Programme des travailleurs étrangers temporaires dans l'espoir que les employeurs favoriseront la mobilité des travailleurs canadiens grâce à des salaires plus élevés, il est frustrant de constater que l'État lui-même, de façon opportuniste, prélève un impôt sur ces mesures d'incitation.

Des mesures devraient plutôt être prises pour éliminer la barrière des coûts de réinstallation des travailleurs de métiers spécialisés qui tirent parti de possibilités d'emploi à court terme.

Le gouvernement devrait instaurer un changement à la politique fiscale afin s'attaquer aux coûts de réinstallation des travailleurs de métiers spécialisés qui seraient disposés à déménager de façon temporaire afin d'occuper un emploi.

3. **Augmenter la proportion d'apprentis qui suivent leur formation jusqu'à la fin dans les métiers spécialisés :** Afin de s'attaquer au problème du nombre élevé d'apprentis qui ne terminent pas leur formation, le gouvernement devrait créer un incitatif financier pour les employeurs qui maintiennent à leur emploi des apprentis pendant leur troisième ou quatrième année de formation, afin d'appuyer l'objectif stratégique d'augmenter le nombre de travailleurs de métiers certifiés. Cet incitatif serait un ajout et non un substitut à l'actuel crédit d'impôt prévu pour les employeurs pour leurs apprentis de niveaux 1 et 2.
4. **Investir dans l'information sur le marché du travail afin de combler les pénuries de compétences :** Les pénuries de compétence et le déséquilibre entre l'offre et la demande de compétences au Canada mettent les employeurs, les éducateurs et les gouvernements au défi de trouver des solutions. Malheureusement, les employeurs et les décideurs canadiens ne possèdent actuellement pas d'information sur le marché du travail (IMT) suffisamment étoffée et fiable dans de nombreux domaines. Pour combler ces lacunes, le gouvernement devrait élargir l'Enquête sur les postes vacants depuis le niveau des régions économiques jusqu'au niveau local/des RMR dans la mesure du possible; réintroduire et mettre à niveau l'Enquête sur le milieu de travail et les employés; renouveler l'Enquête auprès des jeunes en transition; revoir et soutenir l'Enquête nationale auprès des diplômés et prolonger l'actuel suivi sur cinq ans des diplômés en l'exerçant sur une plus longue durée; et veiller à ce que le ministre de l'Emploi et du Développement social, en tant que président du Forum des ministres du marché du travail, dirige et facilite la collecte et la coordination des données provenant des intervenants clés, entre autres mesures.
5. **Programme des travailleurs étrangers temporaires :** Étant donné les changements importants apportés au programme en 2014, il est possible que les entreprises aient besoin de supprimer certaines de leurs

opérations et de mettre à pied des employés canadiens s'il n'y a pas suffisamment de travailleurs étrangers disponibles pour répondre aux besoins du marché du travail. Le gouvernement devrait évaluer les incidences des changements apportés au programme et du temps de traitement des demandes sur les entreprises et l'emploi, et prévoir de la souplesse notamment en ce qui a trait au refus de traiter certaines demandes dans les domaines où le chômage a atteint un niveau de 6 p. 10 ou plus et au plafond de travailleurs à faible revenu par employeur.

- 6. Mettre sur pied une Institution financière de développement (IFD) afin de promouvoir le commerce et les investissements du secteur privé dans les pays en développement.** Un pays sur deux parmi les pays du G-7 aurait mis en place une telle institution et une IFD canadienne pourrait collaborer étroitement avec les pays en développement, le secteur privé, le service des délégués commerciaux et d'autres organismes gouvernementaux afin de déterminer les possibilités de projets et d'appuyer leur mise en œuvre tout en maintenant l'objectif général de réduction de la pauvreté. L'injection initiale de capitaux constituerait un investissement dans la création d'une nouvelle institution canadienne qui pourrait être mise à profit pour percevoir des fonds supplémentaires. Pour être efficace, l'organisation devrait posséder de fortes capacités tant dans le domaine de la politique de développement que du financement du secteur privé.

Assurer la sécurité et la prospérité des collectivités, notamment en soutenant les infrastructures

- 7. Une stratégie en matière d'infrastructure à long terme, transparente et prévisible.** Au cours des 30 dernières années, les investissements consentis dans les infrastructures publiques de base ont diminué considérablement. Il en résulte que bon nombre de routes, de ponts et de réseaux d'alimentation en eau du Canada tombent en ruine. Selon la Fédération canadienne des municipalités, 30 p. 100 de l'infrastructure municipale est à risque. La congestion est aussi un grave problème – certaines estimations établissent son coût pour l'économie canadienne à près de 15 milliards de dollars par année – et trois de nos quatre plus grands centres : Vancouver, Toronto et Montréal sont parmi les villes où la congestion routière est la plus élevée en Amérique du Nord.

Il y a une forte corrélation entre l'investissement dans l'infrastructure et la productivité : Notre recherche a montré qu'une augmentation annuelle

soutenue de 10 % dans les investissements dans l'infrastructure pourrait réduire les coûts de fabrication de 5 p. 100.

Le Canada a besoin d'une stratégie d'investissement à long terme dans l'infrastructure qui soit :

- Prévisible et transparente, un mécanisme permanent de dépenses fédérales tout comme c'est le cas pour la santé et la sécurité publique;
- Encourager l'utilisation de plans de gestion des biens;
- Accroître la coordination entre les divers ordres de gouvernement et avec le secteur privé;
- Accroître les partenariats avec le secteur privé s'il y a lieu;
- Se concentrer sur les domaines où l'incidence positive sur la productivité économique est la plus importante, comme une infrastructure habilitante pour le commerce.

Améliorer les régimes canadiens de taxation et de réglementation

- 8. Procéder à un examen complet afin de créer un régime fiscal à large assiette prévoyant des taux plus faibles et moins de crédits d'impôt pour les particuliers et les sociétés.** Le régime fiscal du Canada a urgemment besoin d'une réforme. Il devient de plus en plus complexe, multi-couches et il représente un défi coûteux pour les entreprises canadiennes de toutes tailles. Le Rapport sur la compétitivité mondiale du Forum économique mondial cite les taux d'imposition et la réglementation comme étant deux des cinq principales difficultés pour la conduite des affaires au Canada. Un régime fiscal simplifié et plus efficient libérerait du temps et du capital pour les entreprises canadiennes afin qu'elles puissent se concentrer sur leur croissance, investir et créer des emplois.

Selon une étude réalisée par l'Institut Fraser, les coûts de conformité au régime fiscal canadien sont évalués à 14 à 18 milliards de dollars par année. Un examen complet pourrait permettre une refonte du régime fiscal du Canada en revoyant et clarifiant la langue utilisée dans le droit fiscal; en recommandant des changements à l'actuelle législation qui n'atteint pas son but ou qui entraîne des coûts qui sont hors de proportion avec le revenu gagné ou protégé; et évaluer toutes les préférences fiscales (crédits, déductions, exemptions, remises) dans le but d'éliminer celles qui ne sont pas rentables ou qui n'atteignent pas

l'objectif prévu. Il faudrait ensuite utiliser l'augmentation des revenus découlant de l'élimination des crédits pour abaisser les taux d'imposition.

9. La plus importante amélioration à apporter au contexte réglementaire canadien serait de réduire les barrières au commerce intérieur. En conséquence, **la Chambre de commerce du Canada aimerait que soit adopté un accord sur le commerce intérieur complet qui ne soit pas moins ambitieux que nos grands accords commerciaux** (comme l'AECG/Canada-Corée du Sud). Cet accord devrait intégrer le principe de reconnaissance mutuelle de sorte que les biens et services puissent être vendus entre les provinces même si des différences mineures quant aux règlements ou aux normes y sont en vigueur. Toute exception devrait être dans l'intérêt des consommateurs et devrait être appuyée par une justification fondée sur des données probantes. Les provinces devraient travailler ensemble afin d'élaborer un cadre réglementaire commun visant à réduire les coûts et la paperasse. Cet accord doit être transparent et pouvoir être mis en œuvre au moyen d'un mécanisme de règlement des conflits accessible et abordable.

The Voice of Canadian Business™ CONNECTED! : Le porte-parole des entreprises canadiennes^{MD} BRANCHÉ!